COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 10.06.2024

09/2024

RAPPORT

Au Conseil Communal de Montreux

de la commission des finances pour l'examen du préavis no 09/2024 relatif aux comptes communaux 2023.

Présidence : Mme Laurence Sierro (PLR)
Vice-présidence : M. Romain Pilloud (SOC)

Membres :

M. Jonathan Al Jundi (SOC)
Mme Charlotte Chevallier (SOC)
M. Claude-Pascal Gay (PLR)
M. Emmanuel Gétaz (ML) remplacé par M. Frédéric Willemin (ML), suppléant
M. Simon Lepêtre (PLR)
Mme Christine Menzi (UDC)
M. Lionel Moyard (Les Verts)
Mme Anne Saito (Les Verts) remplacée par Mme Béatrice Tisserand (Les Verts), suppléante
M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie à deux reprises les 7 et 22 mai 2024.

Lors de la séance du 7 mai, M. Romain Pilloud a été remplacé par Mme Stefania La Spada, suppléante. Pour les deux séances, Madame Anne Saito a été remplacée par Mme Béatrice Tisserand, suppléante et M. Emmanuel Gétaz a été remplacé par M. Frédéric Willemin, suppléant.

La Municipalité était représentée lors de chaque séance par M. Olivier Gfeller, Syndic et Conseiller municipal, administration générale, finance. Il était accompagné par M. Serge Gard, chef de service des finances. Mme Catherine Wagner, secrétaire indépendante pour la prise de notes, a participé à la séance du 7 mai 2024.

En préambule, la commission tient à remercier l'ensemble du personnel communal impliqué et M. Gfeller pour la bonne collaboration et la qualité des réponses données.

1. Présentation des comptes par la Municipalité

M. Gfeller fait une introduction générale sur les comptes 2023. Il indique que ceux-ci présentent un résultat de CHF 2.2 millions, supérieur de CHF 9 millions par rapport au budget 2023, qui prévoyait un déficit de CHF 6.8 millions. Ce résultat positif découle principalement de la bonne maîtrise des charges sous contrôle de la Municipalité, de recettes extraordinaires liée à la péréquation et de la reprise de l'économie touristique qui a présenté d'excellents résultats en 2023.

S'agissant de la présentation détaillée des comptes, la parole est donnée à M. Gard. Il projette une présentation reprenant les éléments essentiels des comptes. Des échanges ont eu lieu pendant la présentation, ceux-ci sont intégrés directement dans cette partie du rapport.

Du budget aux comptes

M. Gard indique que l'écart de 9 millions entre le budget et les comptes 2023 s'explique en grande partie par des corrections de l'année 2022 sur la cohésion sociale et la péréquation directe. Il relève qu'il y a toujours eu des corrections d'années précédentes, mais pas aussi importantes.

Sans ces corrections, le résultat aurait présenté une perte de l'ordre de CHF 3.1 millions, ce qui indique donc un déficit structurel pour notre Commune.

Les ristournes provenant de 2022 sont :

VMCV :	CHF 1'325'856.- (diminution des charges)
Cohésion sociale :	CHF 3'161'870.-
Péréquation :	CHF 1'357'000.-

Pour comprendre la situation exceptionnelle en 2023, M. Gard présente à la CoFin le mécanisme de la péréquation directe et de la cohésion sociale à l'aide des tableaux présentés à l'annexe 1 (année 2022). Sur demande de la CoFin, les mêmes tableaux ont été préparés pour expliquer les écarts attendus et déjà comptabilisés relatifs à l'année 2023 (annexe 2).

Péréquation directe :

Budget 2022/Comptes 2022 : Il ressort que l'alimentation du fonds de péréquation par les Communes vaudoises, sur la base des recettes des personnes morales et physiques a été plus élevée que le montant budgété (+CHF 25.1 millions). Il en résulte un versement supplémentaire du Canton à la Commune de Montreux de CHF 1.35 million en fin d'année 2023.

Budget 2023/Comptes 2023 : Les nouvelles estimations montre que la Commune de Montreux devrait toucher un total de CHF 9 millions au lieu de CHF 6.7 millions budgétés, soit un versement supplémentaire de CHF 2.3 millions qui a été intégré dans les comptes 2023.

Cohésion sociale :

Budget 2022/Comptes 2022 : La ristourne de CHF 3.1 millions touchée par la Commune sur la cohésion sociale provient du fait que le Canton a contribué à la facture sociale pour un montant de l'ordre CHF 50 millions en 2022.

Budget 2023/Comptes 2023 : Pour 2023, le Canton a projeté la contribution de la Commune de Montreux à la cohésion sociale, tenant compte des chiffres de toutes les communes, à hauteur de CHF 19.7 millions, contre un budget initial de 26.8 millions. Le faible impôt sur les successions encaissé par la Commune en 2023 (impôt conjoncturel) explique en partie cette différence. L'écart de CHF 7.1 millions a été ajusté dans les comptes 2023.

Impact de la nouvelle péréquation (NPIV) pour la Commune de Montreux

M. Gfeller explique que dans le projet de NPIV présenté par le Conseil d'Etat, la Commune de Montreux était perdante pour environ CHF 0.3 millions. Durant les négociations entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et le Conseil d'Etat, il était prévu de soutenir les communes avec des surfaces productives (y compris forêts) élevées, tenant compte de la déclivité et de l'altitude du centre de vie. Cette approche était profitable à des communes comme Château d'Oex, mais

pas à la Commune de Montreux qui a son centre de vie en-dessous de la limite des 700 mètres fixé dans le projet.

M. Gard a soulevé cette problématique lors de la présentation du projet.

La Commune de Montreux a dû prendre position sur la NPIV auprès de l'UCV. La Commune ne voulait pas refuser le projet, car avec la NPIV, c'est la première fois que l'Etat prévoit de contribuer à la péréquation. La Commune a accepté la NPIV mais a demandé de corriger le point sur la prise en compte des facteurs structurels (Altitude et déclivité).

La commission du Grand Conseil a siégé et a introduit un nouveau critère qui prévoit une compensation pour chaque habitant vivant au-dessus de 730 mètres plutôt qu'en fonction de l'altitude du centre de la commune. Ce mécanisme fait passer la Commune de Montreux de « perdante » à « gagnante » dans la NPIV.

Pour information, la NPIV a été acceptée par le Grand Conseil en date du 4 juin 2024. Le délai de mise en œuvre est en principe prévu pour le 1er janvier 2025.

Marge d'autofinancement :

M. Gard indique que la marge d'autofinancement s'élève à CHF 9.8 millions en 2023. Il relève que l'écart entre la marge d'autofinancement moyenne et les investissements nets moyens a tendance à se réduire.

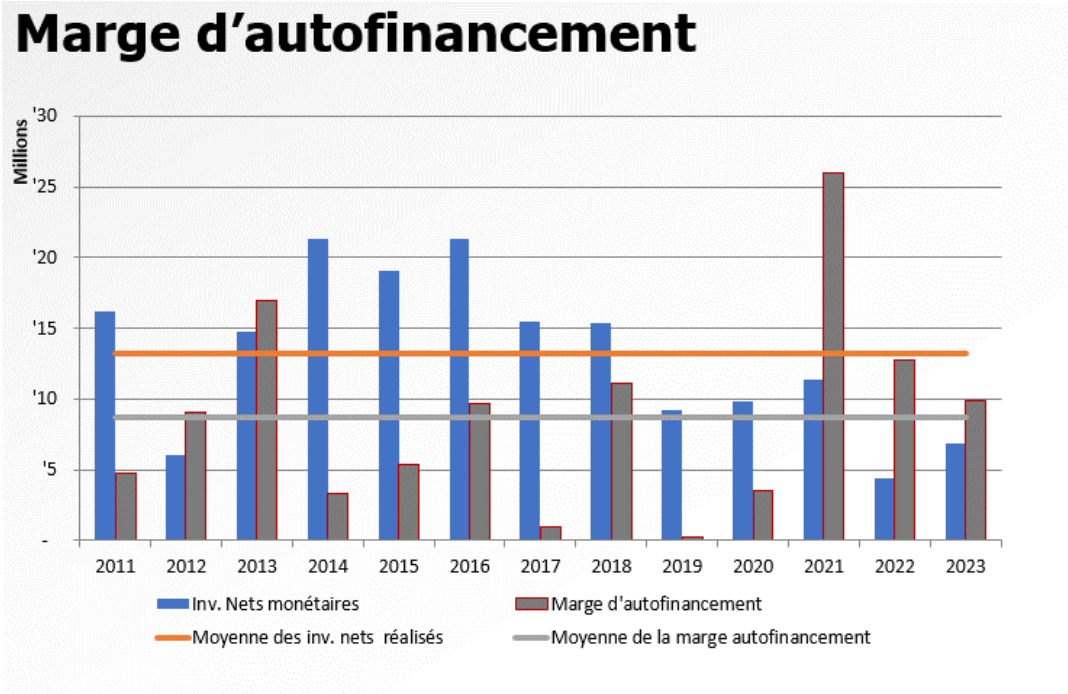

Un commissaire s'exprime sur le graphique présenté et modère l'enthousiasme de la Municipalité. Il relève qu'il s'agit d'une présentation purement technique de la marge d'autofinancement et que si l'on introduisait le financement du 2M2C réalisé à ce jour à hauteur de CHF 21 millions, présenté actuellement comme un prêt à la société simple et pas comme un investissement, le graphique serait nettement différent.

M. Gard répond qu'il comprend cette remarque et qu'il attend les résultats de l'analyse de PricewaterhouseCoopers SA concernant des optimisations fiscales possibles en matière de

récupération de la TVA, laquelle aura un impact sur les flux financiers avec le 2M2C à partir de 2026.

D'autre part, les chefs de services ont dû présenter leurs prévisions d'investissement sur 5 ans. M. Gard espère pouvoir présenter une planification financière à 5 ans lors de l'étude du budget 2025.

Il relève que les emprunts sont en baisse à ce jour, à la suite de l'impact de « bonnes nouvelles » reçues en 2024.

Autorités et personnel :

M. Gard commente le tableau des écarts sur les traitements du personnel. L'écart favorable pour tenir compte du décalage dans le temps entre le départ d'un collaborateur et son remplacement a été estimé à CHF 0.7 millions. Il est globalement de CHF 1 million sur l'ensemble des traitements. M. Gard relève l'augmentation de l'ordre de kCHF 400 des prestations des assurances. La commission a demandé des informations complémentaires à ce sujet, elles sont rapportées dans la deuxième partie du rapport.

		2023				2022		
		Comptes	Budget	Ecart s/budget		Comptes	Ecart s/comptes	
3011	Traitements personnel fixe	27'674'479	29'125'100	-1'450'621	-5.0%	26'641'863	1'032'616	3.9%
3012	Traitements personnel auxiliaire	5'633'742	5'013'900	619'842	12.4%	5'030'155	603'587	12.0%
3013	Traitements personnel en formation	592'682	810'100	-217'418	-26.8%	589'179	3'504	0.6%
	Total traitements	**33'900'904**	**34'949'100**	**-1'048'197**	**-3.0%**	**32'261'197**	**1'639'707**	**5.1%**
4249	Gain sur évaluation salaires	-	700'000	-700'000	-100.0%	-	-	
4361	Prestations assurances Pertes de gains	1'111'682	1'000'000	111'682	11.2%	714'111	397'571	55.7%
	Traitements nets	**32'789'222**	**33'249'100**	**-459'878**	**-1.4%**	**31'547'086**	**1'242'136**	**3.9%**
	% de variation année précédente	103.9%				103.1%		

Evolution des recettes fiscales récurrentes et conjoncturelles (voir annexe 3) :

M. Gard relève les éléments suivants pour les recettes récurrentes :

- L'impôt sur les personnes physiques est stable par rapport à 2022, mais au -dessous du budget de près de CHF 4 millions. Les prévisions budgétaires avaient été réalisées sur la base des chiffres 2021, comprenant des recettes extraordinaires de CHF 4 millions.
- L'impôt sur les sociétés est en hausse, résultant de la bonne santé financière des sociétés.
- L'impôt foncier est aussi en hausse de près de 0.8 millions par rapport à 2022.

Les recettes fiscales conjoncturelles (droits de mutation, impôts successions et donations et impôt sur les gains immobilier) ont connu une baisse importante en 2023, principalement liée à la baisse de CHF 10.4 millions de l'impôt sur les successions et donations par rapport à 2022 (CHF -8.8 millions par rapport au budget). Une amélioration est enregistrée pour 2024.

Un commissaire s'interroge sur la hausse de l'impôt foncier de l'ordre de CHF 0.7 millions par rapport à 2022, alors qu'il y a peu de nouvelles constructions. Il questionne le fait que des biens existants soient réévalués en vue d'augmenter l'impôt foncier. Selon lui, cette augmentation ne reflète pas une augmentation réelle de la valeur des biens sur la Commune.

M. Gfeller explique que les biens sont réévalués lors de transformations ou de changements de propriétaire (vente, héritage). Les nouvelles estimations fiscales sont requises par l'administration cantonale des impôts et réalisée par la commission d'évaluation foncière. La Commune ne demande pas de réévaluations. Il n'y a pas de politique volontariste de réévaluer les biens immobiliers par la Commune de Montreux. Il précise que les décisions d'évaluation foncière peuvent faire l'objet d'un recours.

M. Gard relève que lorsque les résidences secondaires ont été taxées, des modifications ont été identifiées sur les plans. Ces informations ont été transmises au cadastre, ce qui a pu conduire à une réévaluation foncière.

2. Discussions de la commission des finances

30 - Autorités et personnel

Sur demande de plusieurs commissaires, des explications ont été fournies concernant l'augmentation des remboursements des assurances sociales. L'évolution et la répartition des prestations est la suivante :

		2023			2022			2021			2020	2019
	Description	Effectif	Budget	Disponibl	Effectif	Budget	Disponibl	Effectif	Budget	Disponibl	Effectif	Effectif
Total 01	Remboursement ass. LAA	413'910	-	413'910	224'885	-	-224'885	-	-	-	-	-
Total 02	Remboursement ass. IJM	469'298	-	469'298	348'716	-	-348'716	-	-	-	-	-
Total 03	Remboursement ass. APG	137'483	-	137'483	42'248	-	-42'248	-	-	-	-	-
Total 61	Remboursement divers	90'992	1'000'000	-909'008	98'263	800'000	701'737	1'109'061	800'000	-309'061	1'009'809	627'920
Total général	Total Général	1'111'682	1'000'000	111'682	714'111	800'000	85'889	1'109'061	800'000	-309'061	1'009'809	627'920
61	Remboursement AI; Honoraire examen;											

Jusqu'en 2021, les remboursements des assurances n'étaient pas séparés.

Maladie : le taux d'absentéisme est de 5.45%. La tendance est à la hausse en corrélation avec la tendance générale, ceci en lien avec l'augmentation générale des maladies psychiques (qui sont généralement de plus longue durée, que les « classiques » rhume ou grippes). L'objectif est de ramener ce taux à 4/4.5% en travaillant avec un « case manager » et les assurances maladies pour identifier les causes de ces absences et trouver des solutions. Pour rappel, la Commune perçoit les prestations après un délai d'attente de 90 jours.

Accidents professionnels : le taux de 0.92% est bon. Il s'agit d'un bon résultat aussi longtemps que l'on est en-dessous de 1%.

Accidents non professionnels : taux de 0.57%. La tendance est à la baisse en corrélation avec la tendance générale, ceci en raison de la fin du COVID (durant la période du COVID, les gens à la maison ont fait plus de bricolages, jardinages et de sports…).

31- Biens, services et marchandises

Un commissaire demande pourquoi ce poste a subi une telle hausse par rapport à 2022 (CHF +2.2 millions). Il relève aussi qu'il y a toujours eu un écart favorable important entre les comptes et le budget (2022 : CHF 1.5 millions) alors que cette année, la charge effective de CHF 26.4 millions est très proche du budget estimé de CHF 26.9 millions.

Le tableau suivant présente le détail du 31, en particulier l'évolution du compte 312 – Achats d'eau, d'énergie et de combustible. Concernant cette rubrique, il n'y a pas d'analyse détaillée sur les écarts de prix et de quantité pour les énergies consommées. Une comparaison des tarifs appliqués pour 2022 avec 2023 permet de constater que les tarifs ont fortement augmenté.

			2023		2022		
Code 4	Code 5	Description	Effectif	Budget	Effectif	Ecart Cptes/Budget	Ecart Cptes/Cptes
Total 310		Imprimés et fournitures de bureau	292'944.87	409'090.00	350'407.69	-116'145.13	-57'462.82
Total 311		Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	1'353'635.64	1'314'530.00	1'155'810.18	39'105.64	197'825.46
Total 312		Achats d'eau, d'énergie, de combustible	3'088'876.31	2'787'990.00	2'421'543.59	300'886.31	667'332.72
Total 313		Autres fournitures et marchandises	1'521'415.41	1'710'650.00	1'413'026.98	-189'234.59	108'388.43
Total 314		Entretien des immeubles, routes et territoire	5'236'119.07	5'288'525.00	5'598'096.06	-52'405.93	-361'976.99
Total 315		Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	3'062'501.37	3'085'914.00	2'711'177.72	-23'412.63	351'323.65
Total 316		Loyers, fermages et redevances d'utilisation	606'247.94	581'342.00	524'981.51	24'905.94	81'266.43
Total 317		Réceptions et manifestations	242'614.88	407'800.00	244'672.05	-165'185.12	-2'057.17
Total 318		Honoraires et prestations de services	10'108'631.72	10'487'427.50	8'899'762.22	-378'795.78	1'208'869.50
Total 319		Impôts, taxes, cotisations et frais divers	892'148.71	917'113.00	835'543.81	-24'964.29	56'604.90
		Total Général	26'405'135.92	26'990'381.50	24'155'021.81	-585'245.58	2'250'114.11

312 - Détails

	Total 3121	Eau	172'328.77	151'600.00	153'866.48	20'728.77	18'462.29
	Total 3122	Gaz	762'086.57	637'290.00	607'755.32	124'796.57	154'331.25
	Total 3123	Electricité	1'558'996.34	1'257'650.00	990'942.75	301'346.34	568'053.59
	Total 3124	Combustible	218'227.55	198'000.00	232'380.65	20'227.55	-14'153.10
	Total 3125	Carburants	377'237.08	542'450.00	436'598.39	-165'212.92	-59'361.31
	Total 3127	Entretien chauffage	-	1'000.00	-	-1'000.00	-
		Total 312	3'088'876.31	2'787'990.00	2'421'543.59	300'886.31	667'332.72

32 - Intérêts passifs / emprunts à court et long terme

Les intérêts passifs 2023 présentent un écart défavorable par rapport au budget de kCHF 431. Un commissaire s'étonne de cette évolution et demande pourquoi un emprunt de CHF 15 millions a été fixé à 2.04% jusqu'en 2042, ce qui lui parait une durée très longue.

M. Gard explique que les taux ont augmenté en 2023, mais qu'aujourd'hui il y a un tassement des taux à long terme, à la suite de l'annonce en mars 2024 de la BNS d'abaisser son taux directeur à 1.5% contre 1.75% précédemment. Concernant l'emprunt fixé à long terme (échéance en 2042), M. Gard explique que cet emprunt a été contracté en période de hausse des taux afin de garantir un taux fixe et qu'il était difficile de prévoir l'évolution au moment où il a le contrat a été signé.

35 - Participations à des charges de collectivités publiques

<u>Participation transports publics</u>

L'écart de CHF -1.7 millions par rapport au budget 2023 provient principalement d'une ristourne des VMCV encaissée en 2023 au titre de l'exercice 2022. La commission a obtenu les informations suivantes concernant la situation financière des VMCM :

La situation financière des VMCV pour 2023 se caractérise par une forte augmentation des recettes par rapport au budget + 2'202 kCHF soit + 22%, une très bonne maitrise de charges d'exploitation -1'569 kCHF soit – 5% et des amortissements inférieurs au budget (retard dans les investissements) -151 kCHF soit -4%. La Commune s'attend à une ristourne pour 2023, mais celle-ci n'a été comptabilisée dans comptes 2023.

Participation Police-Riviera / comptes de l'ASR

La participation à Police-Riviera est inférieure de CHF 1.2 millions par rapport au budget 2023. Ceci s'explique principalement par des postes budgétisés qui n'ont pas été repourvu et les remplacements différés de départs, par des collaborateurs plus jeunes.

M. Gfeller informe la commission sur la situation de l'ASR et le projet qui avait été envisagé par la nouvelle commune de Blonay - St-Légier de quitter l'ASR en raison de la clé de répartition défavorable pour la Commune fusionnée. La Municipalité de cette dernière avait préparé un préavis à soumettre au conseil communal en vue d'une sortie de l'ASR. Les discussions entre les neuf communes concernées ont permis d'aboutir à une nouvelle clé de répartition. La Municipalité de Blonay – St-Légier a dès lors retiré son préavis. Ce nouveau dispositif doit encore être adopté par les neuf conseils communaux. Il aura un impact négatif sur les finances de la Commune de Montreux.

Discussion générale

Un commissaire se réfère au commentaire de la Municipalité qui relève que le résultat positif en 2023 découle, en partie, de la rigueur dans la gestion des coûts exercée par la Municipalité. Il souhaite modérer ce propos en précisant que charges maitrisables - les frais de personnel et biens service et marchandises sont en nette augmentation par rapport à 2022. Selon lui, le résultat positif ne découle pas d'économies, mais de facteurs externes tels que les effets de la péréquation, des ristournes des VMCV et des contributions à l'ASR et au REME en-dessous des montants budgétés.

Une commissaire constate que malgré les comptes positifs et les « bonnes surprises », il n'y a pas de nouvelles propositions lors des budgets.

M. Gfeller répond qu'il est du ressort du Conseil communal de faire des propositions s'il a une autre vision que celle de la Municipalité.

Un commissaire relève que cette année, globalement, les comptes des communes semblent être bien meilleurs que les budgets. Il se demande si les budgets ont été établi de manière trop pessimiste ou s'il y a des facteurs réellement favorables qui expliquent ces écarts. M. Gard explique qu'en effet, le principe de prudence prévaut lors de la préparation des budgets, mais qu'il y a aussi des éléments positifs, en particulier l'apport du Canton dans la péréquation et pour la Commune de Montreux la croissance de l'impôt sur les sociétés. A contrario, la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est un élément inquiétant.

Un échange à lieu sur la possibilité de réaliser des projections pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, tenant compte de l'impact de facteurs sociétaux (p.ex. départ à la retraite des « baby boomers »), économiques (inflation, bonne marche de l'économie, bonne santé du marché du travail) et fiscaux (nouvelles déductions fiscales, pyramide fiscale de la Commune…). M. Gard analysera les possibilités par rapport à cette question.

Une discussion a lieu sur les prochains sujets à traiter par la CoFin.

La CoFin s'est réunie en date du 24 avril 2024 pour une visite du chantier du 2M2C et une présentation générale de l'avancement des travaux et des coûts de construction. A cette occasion, la CoFin a pu prendre connaissance d'un tableau résumé du suivi des coûts. Un commissaire, soutenu par d'autres membres, souhaite que la CoFin puisse faire un pointage sur les coûts de construction, deux fois par année, au printemps et en automne et au besoin de prévoir une séance pour approfondir certains points financiers spécifiques. Il est convenu que M. Gard transmettra les informations nécessaires à la CoFin cet automne.

Un commissaire souhaite approfondir le sujet des accueillantes en milieu familial (maman de jour) lors de l'étude du budget 2025, afin de bien comprendre les enjeux de leur statut d'auxiliaire et les différences de traitement avec les employées des autres structures d'accueil gérées par la FACEME.

Un commissaire demande que la CoFin puisse recevoir, le moment venu, un rapport global de l'audit des services qui est en cours. M. Gfeller répond qu'un compte-rendu sera transmis à la fin du processus. Le délai n'est pas encore fixé.

Un autre commissaire souhaite se pencher sur le plan d'investissement de la Commune à moyen terme. M. Gard confirme qu'un plan à cinq ans est en cours d'élaboration et qu'il pourra être probablement être présenté lors du budget.

D'un avis général, les commissaires souhaitent mieux coordonner les sujets communs à traiter avec la CoGest afin d'utiliser les compétences complémentaires des deux commissions dans l'étude de certains sujets. Ce point sera discuté avec la CoGest pour les prochains travaux de commission.

Vote sur le préavis

Aucun amendement n'ayant été déposé sur les comptes, la commission passe au vote du préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 09/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2023

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'imputer le résultat de CHF 2'159'893.- au compte 9290 « résultats cumulés des années précédentes » ;

2. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés ;

3. d'en donner décharge à la Municipalité.

11 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc

La présidente-rapporteuse

Laurence Sierro (PLR)